

Le bulletin du **SNUipp-FSU 08** **UNITAIRES DES ARDENNES**

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directrice de la publication : Sophie CZAMAR - N° CPPAP 1021 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

La rentrée se tient encore une fois dans un contexte particulier.

Avec les questions de la vaccination, de son obligation pour certaines catégories comme de sa nécessaire généralisation, du « pass sanitaire » et des mobilisations existantes dans ce cadre.

La mise en place du « pass sanitaire » est une mesure autoritaire discriminante et de diversion politique qui permet au gouvernement de se défaire et de renvoyer la dimension politique à une somme de responsabilités individuelles. Cela a comme conséquences de diviser la population et d'en stigmatiser une partie tout en exonérant l'exécutif du bilan de sa gestion de la crise sanitaire et notamment de la campagne de vaccination avec les inégalités constatées. En l'imposant de la sorte, énième promesse non tenue, il nourrit la crise démocratique de représentativité. De même, depuis un an et demi, les mensonges et les revirements du gouvernement ont nourri une méfiance problématique à l'égard de la parole scientifique. Les mobilisations qui en ont découlé ont donc des ressorts multiples et complexes, nombreux étant à l'opposé de nos valeurs. L'extrême-droite en particulier cherche à organiser et à récolter les fruits de la colère qui s'exprime à travers ces mobilisations.

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

**Action /
Réaction**

Mobilisé·es
le 23 septembre
parce qu'une autre école est
possible...

[#unplandurgencepourlecole](https://unplandurgencepourlecole)



Dans l'Éducation Nationale, rien n'a été fait pour anticiper cette rentrée malgré un variant delta qui touche particulièrement les plus jeunes. Aucun moyen humain ni d'équipement n'ont été dégagés contrairement à ce qui est fait dans d'autres pays comme notamment l'Irlande ou le Québec pour les purificateurs d'air ou l'Italie

et les USA avec des plans pour l'éducation. Pas plus que n'ont été pensés les éléments pédagogiques. Quant au protocole, c'est un peu l'arlésienne et le niveau retenu apparaît largement insuffisant au vu de la circulation épidémique... De nombreuses questions restent en suspens : campagnes de

tests, fourniture de masques, capteurs de CO2 et purificateurs d'air tant que de besoins...

Le recteur demande aux écoles et établissements de mettre en place "une sorte de PPMS Covid" : c'est à dire un test d'un plan de continuité pédagogique, en cas d'aggravation de la situation sanitaire. Un tel plan de continuité ne peut seulement s'appuyer sur des fiches pédagogiques mises en ligne sur Eduscol... Il leur demanderait un travail monumental supplémentaire de reconstruction de leur enseignement, sans aucune certitude sur sa faisabilité technique (problème de

N° 218 Sommaire
N° CPPAP :
1021 S 08017
Trimestriel :
septembre-octobre-
novembre 2021 0,50 €

pp. 1 - 2 : Éditorial
p. 3 : Conseils
p. 4 : Formateurs
p. 5 : Evals - Educ. prio
p. 6 : RASED
pp. 7 - 8 : Formation
pp. 9 - 12 : 23 septembre
p. 13 : 1er octobre Retraité·es
p. 14 : 5 octobre
pp. 15 - 16 : AESH - PIAL - 19 octobre
p. 17 : EPS
p. 18 : Formateurs-rices
p. 19 : Se syndiquer
p. 20 : Bulletin d'adhésion

Pour adhérer au SNUipp-fsu 08 / Retrouvez toutes les infos sur :
<https://adherer.snuipp.fr> OU bull. d'adhés' p. 8 <http://08.snuipp.fr> et sur www.snuipp.fr

EDITO. SUITE.

matériel : caméra connectée, ordinateur capable de supporter les différents logiciels utilisés (pour enseignants et élèves), internet pour tous (problème de débit pour les uns et financiers pour les autres)...

Enfin, comme l'an dernier, il ne faut pas se focaliser sur la seule situation sanitaire, même si cette dernière surplombe tout. À quelques mois de la présidentielle, Blanquer l'idéologue garde sa ligne pour « l'école de demain », son « école ouverte » comme est titré son livre à paraître : évaluations standardisées des élèves, réorientation des finalités de la maternelle, réforme de l'Education Prioritaire, individualisation des carrières des agents, salaires au mérite, fonctionnement et direction d'école pyramidale, autonomie et mise en concurrence des établissements, uniformisation des pratiques enseignantes...

Plus généralement, en dehors de l'école, d'autres attaques telles que la réforme des retraites reviennent sur le devant de la scène.

Dans l'éducation il nous faut nous engager dans la mobilisation pour la journée de grève du 23 septembre afin d'imposer un plan d'urgence pour le service public d'éducation, en plus des mesures sanitaires immédiates, et de poursuivre la dénonciation de la politique Blanquer comme son maintien au ministère.

En déplacement à Marseille, le Président de la République s'est livré à une véritable provocation en reprenant à son compte les refrains libéraux de transformation de l'école primaire. Loin du nécessaire plan d'investissement attendu dans le bâti pour la rénovation d'écoles marseillaises délabrées, Emmanuel Macron entend donc dénaturer profondément le fonctionnement actuel de l'école publique. Ainsi les enseignantes et enseignants des quartiers difficiles de Marseille ne seraient pas « motivés » et devraient être « recrutés » par les directeurs d'école !

Au prétexte de traiter les difficultés de l'école à faire réussir les élèves issus des familles populaires, l'annonce de cette expérimentation sur 50 écoles marseillaises comme dans « plusieurs autres quartiers de la République » et sa généralisation possible à terme remettent sur le devant de la scène la question du statut hiérarchique de la direction d'école.

Loin de traiter des questions de fond comme le bâti scolaire, les conditions de travail, les moyens de fonctionnement ou encore l'attractivité des postes, le Président de la République se cantonne, sous couvert d'expérimentation, à une mesure explosive et largement rejetée par la profession comme l'a montré à nouveau l'enquête ministérielle réalisée en décembre 2019.

Les écoles ont besoin, à Marseille comme ailleurs, d'effectifs réduits dans toutes les classes, de personnels spécialisés de Rased et d'équipes pluri-

professionnelles renforcées ainsi que d'une formation de qualité à la hauteur des besoins. Le fonctionnement de l'école a besoin de directrices et directeurs dont les tâches sont allégées et recentrées sur l'animation et la coordination de l'équipe pédagogique, d'aide administrative et de temps de décharge suffisant.

Cette annonce présidentielle opportuniste lance de la plus mauvaise des façons le débat sur l'école dans la campagne présidentielle. Elle coïncide également avec le second passage au parlement programmé en septembre de la proposition de loi Rilhac, téléguidée par le ministère et largement rejetée par la profession enseignante.

Les personnels sont appelés à se mobiliser pour mettre en échec ce projet qui dérégulerait le fonctionnement actuel de l'école. La grève du 23 septembre en sera une occasion et permettra également de poser la nécessité d'un tout autre projet pour l'école.

Plus largement un appel interprofessionnel solide à se mobiliser le 5 octobre autour de l'emploi et contre la réforme de l'assurance chômage a été lancé. En aucun cas la crise ne doit être payée par les salarié-es et la population comme l'a laissé présager Macron dans ses annonces de juillet.

L'École a été soumise à rude épreuve et les personnels ont terminé l'année dans un état de fatigue rarement atteint.

La rentrée 2021 est de nouveau marquée par le manque d'anticipation et la confusion de la politique suivie face à la

poursuite de la crise sanitaire. La rentrée aurait nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et la création massive de postes pour l'éducation dans un contexte qui a rendu plus compliquée la progression des apprentissages.

Au lieu de cela :

• refus de créer un collectif budgétaire pour la création de postes d'enseignants, de CPE, AED, AESH, de PsyEN, de RASED, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux dans les

écoles, les établissements et les services pour répondre aux besoins

• refus d'annuler les suppressions de postes

• publication de la circulaire de rentrée sans concertation

Encore une fois, le ministre est dans le déni de réalité en refusant de prendre les mesures nécessaires. Cette absence d'anticipation et de prise de décisions est irresponsable au regard des enjeux de gestion et de sortie de crise.

Il faut un plan d'urgence pour l'éducation !



Salaires

Les annonces du Grenelle ont confirmé qu'il n'y aurait pas de loi de programmation pluriannuelle. Un renoncement de plus qui ne répond pas aux attentes salariales des personnels et en exclut la majorité. Au-delà de la deuxième tranche de la prime d'attractivité, très insuffisante pour rattraper les retards, il est bien difficile de voir de quelques perspectives de revalorisation pour les années à venir. Il est urgent d'augmenter les salaires de tous les personnels.

Directions d'école

Nos organisations dénoncent l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à la priorité à l'éducation et cherchent à transformer en profondeur les métiers dans le sens de contraintes supplémentaires sur les personnels : projet de création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école et de hiérarchies intermédiaires, pilotage par l'évaluation. Nous ne pouvons accepter de tels reculs.

Baccalauréat

Nos organisations refusent la généralisation du contrôle continu et demandent le rétablissement du baccalauréat national pour la session 2022, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes. Elles appellent les personnels à se réunir dès à présent, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires. Nos organisations soutiendront toutes ces actions qui doivent permettre de préparer une action nationale d'ampleur.

Toutes et tous en grève le 23 septembre !

Poursuivons la mobilisation le 5 octobre dans le cadre de l'appel à la grève interprofessionnelle !

CONSEILS POUR NE PAS SE FAIRE AVOIR...

Ne laissons pas l'administration imposer l'arbitraire !

La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a montré la volonté de mettre les organisations syndicales sur la touche, au détriment du fonctionnement du service et des agent.es, réduisant par-là même les droits des personnels.

Depuis le 1er janvier 2020, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de mobilité. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégué.es du personnel ont été écarté.es : l'administration a été privée de leur expertise, les enseignant.es ont été privé.es du contrôle de l'équité et de la transparence.

Concrètement, aucune information collective relative aux mouvements inter et intra-départementaux n'est donnée aux personnels comme à leurs représentant.es.

Cette volonté du gouvernement d'un traitement individualisé des personnels ne garantit plus l'intérêt collectif ni l'application de règles communes pour toutes et tous. C'est un recul préjudiciable pour toute la profession.

Nous devons collectivement assurer la transparence et l'équité en partageant les résultats du mouvement et ainsi permettre au SNUipp-FSU et aux collègues de vérifier les informations.

Au 1er janvier 2021, ces mêmes règles se sont appliquées à l'avancement (passages accélérés aux échelons 6 et 8 de la classe normale, échelon spécial de la classe exceptionnelle) et aux changements de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle).

Les élu.es du SNUipp-FSU restent déterminé.es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.

Nous contacter (par mail, par téléphone, en passant au local) ne vous engage à rien, c'est vous qui décidez si vous voulez ensuite que nous intervenions auprès de l'administration. Mais cela permet souvent de se mettre au clair sur les droits de chacun.e, d'avoir des conseils sur les démarches à effectuer et parfois aussi de se sentir moins seul.e face à des situations difficiles.

Si dans le flot des informations aux personnels vous ne repérez pas les dates pour vous inscrire sur la liste d'aptitude de direction, participer aux permutations, demander un temps partiel, participer au mouvement, ... vous les retrouverez sur notre agenda en ligne et/ou en vous abonnant à notre web-lettre.

Pour toute convocation de l'administration vous avez le droit de vous faire accompagner par un.e représentant.e du personnel du syndicat de votre choix (que vous soyez

syndiqué.e ou pas) et de demander un délai suffisant pour préparer la rencontre.

Évitez de répondre dans l'urgence aux demandes de l'administration sans avoir vérifié leur bien-fondé auprès de votre syndicat préféré.

Les directrices et directeurs d'école ne sont pas des supérieur-es hiérarchiques, les CPC non plus, notre supérieur hiérarchique direct c'est notre IEN.

Les courriers à l'IA sont à envoyer par la voie hiérarchique (donc à l'IEN). Vous trouverez des modèles de courriers sur le site du SNUipp-FSU 08. Nous vous conseillons de nous envoyer une copie (voire votre projet de lettre si besoin de conseils pour sa rédaction).

Les directrices et directeurs n'ont pas vocation à être pressurisé-es par l'administration, notre mot d'ordre : je réponds quand j'ai le temps. Ils ne sont pas non plus la courroie de transmission de la doctrine officieuse de chaque IEN.

Les Réunions d'Information Syndicale (RIS) sont un droit et sont ouvertes à tou·tes (syndiqué·es ou pas). Elles permettent d'échanger, de débattre, de construire du collectif, et en plus d'éviter 9 heures d'animations quelles qu'elles soient, souvent plus institutionnelles que pédagogiques.

Le droit de grève c'est pour tous et toutes. Le SNUipp-FSU dit non à la déclaration préalable d'intention de grève qui n'a aucune valeur, et qui est une entrave au droit de grève. Il suffit de prévenir les parents et la mairie par correction. Ne donnez pas les noms des grévistes à l'administration, même si elle appelle à l'école pour les réclamer.

Avec la pression exercée sur les écoles et sur les enseignant·es, les conflits sont malheureusement de plus en plus présents, et les tensions avec les parents aussi, nous vous conseillons d'adhérer à une autonome.

Le SNUipp-FSU peut aussi vous aider à rédiger des fiches SST (Sécurité et Santé au Travail). Pour les situations dangereuses (avec un risque vital), il existe le droit de retrait. Son usage est très réglementé, appelez-nous avant de le déclencher afin d'éviter de vous placer en porte-à-faux.

Pour les situations personnelles difficiles, vous pouvez aussi contacter l'assistante sociale de l'IA et/ou le service d'action sociale qui peut aider financièrement les enseignant·es.

La liste des conseils ne pouvant être e x h a u s t i v e , dans le doute, ne restez pas seul.e, contactez le SNUipp-FSU 08.

STUPEUR LORS DE RÉUNIONS DE RENTRÉE EN CIRCONSCRIPTION !

Le SNUipp-FSU invite les collègues à s'en tenir aux textes et circulaires écrites.

Le SNUipp-FSU appelle plus que jamais, aux côtés d'autres organisations, à se mobiliser massivement jeudi 23 septembre afin de réclamer un plan d'urgence pour l'école. Alors que les équipes travaillent depuis fin août sur la rentrée annoncée au niveau 2 du protocole sanitaire, des consignes locales (orales, ne figurant même pas sur les diaporamas de présentation) fleurissent dans certaines circonscriptions mais pas dans d'autres !

...

- Le niveau 2 précise bien que les brassages sont limités par niveaux MAIS des inspecteurs annoncent qu'ils le seraient par classes !?!

- La foire aux questions du 1er septembre indique clairement pour les élèves en situation spécifique (scolarité partagée) la reprise de l'organisation retenue par le PPS avec bien entendu une attention particulière quant aux mesures sanitaires. OR, au moins une circonscription interdit le brassage dans les dispositifs (ULIS, UPE2A, EILE, RASED...) Tout ce qui a été mis en place à la rentrée à ce sujet serait donc caduc !

Le mode de fonctionnement du ministre Blanquer basé sur les annonces contradictoires, et l'absence de données sourcées écrites semblent se propager à tous les niveaux. En outre, on ne compte plus les mensonges réguliers et déclarations basées sur aucun chiffre de ce ministre qui a perdu tout crédit auprès de la profession.

Enfin, alors qu'aucune leçon n'a été tirée suite au suicide de la directrice d'école Christine Renon (pas de décharge supplémentaire pour 2/3 des écoles, pas de réel allègement des tâches, aides-administratives supprimées depuis 5 ans) , on charge encore la barque en demandant aux directeur-rices et aux équipes de mettre à jour un nombre incalculable de coordonnées pour activer l'ENT (espace numérique de travail), Éduconnect (accès parents au livret scolaire unique LSU) ou autres injonctions à rédiger des comptes-rendus de PPMS...

STOP ! LA COUPE EST PLEINE !!

Le SNUipp-FSU est bien entendu conscient de la nécessité d'appliquer rigoureusement les gestes barrière mais il invite les collègues à s'en tenir aux textes et circulaires écrites.

Il appelle plus que jamais à se mobiliser massivement lors de la grève du jeudi 23 septembre afin de réclamer un plan d'urgence pour l'école.

Mesures sanitaires : faudra-t-il finir par confiner le Blanquer ?



A QUOI SERVENT LES ÉVALUATIONS NATIONALES STANDARDISÉES ?

Suite à la parution des résultats des dernières évaluations de milieu de CP, JM Blanquer affirmait que les résultats « prouvent que tous ces efforts ont porté leurs fruits » dans la lutte pour résorber les écarts de performance des élèves suite au confinement. Quelques mois plus tard, une analyse plus sérieuse des résultats nous invitait à une toute autre conclusion. Les écarts de performance entre élèves scolarisés hors rep et ceux en rep + étaient plus importants l'année dernière que la précédente, démontrant une inscription dans la durée des effets scolaires de la crise sanitaire.

Encore une fois, pris par son obsession de faire la démonstration de l'efficacité de ses choix, le ministre s'affranchit du respect du réel. Car ses objectifs, avec les évaluations nationales, ne sont pas de rendre compte du niveau des élèves sur l'ensemble des éléments des programmes explicatifs de la réussite scolaire. En effet le ministre annonce que la dynamique permise par les évaluations doit s'accroître, par « les modifications requises des pratiques » et la définition « d'objectifs pédagogiques concrets ».

Les véritables objectifs de ces évaluations standardisées sont donc bien d'imposer à toutes les enseignant-es des « fondamentaux » en lieu et place des programmes nationaux en imposant des « protocoles » et de dessaisir les enseignant-es de leur métier. Pour 78% des enseignant-es, ces évaluations n'ont fait que confirmer les difficultés constatées.

A l'aune de ces résultats de mi-CP, à quoi servent les évaluations nationales standardisées ?

Exercer une contrainte très forte sur le travail des enseignants.

Dans son analyse de mai 2019, le chercheur Roland Goigoux prenait l'exemple de la fluence pour alerter sur le pilotage de l'enseignement par les évaluations. La note de la DEPP du 01/03/2021 précise : « La fluence, comme exercice de lecture, semble maintenant ancrée dans les pratiques enseignantes, puisqu'une majorité d'enseignants y ont recours ». Concernant le lien entre fluence et compréhension en lecture, des chercheurs comme Sylvie Plane invitent à ne pas confondre corrélation et causalité. D'autres comme Eveline Charmeux alertent sur le risque

que l'activité systématique de « déchiffrage oralisé », loin d'aider à la compréhension, puisse « faire écran au contraire à l'activité de construction des significations ».

Une politique éducative qui creuse les écarts entre les élèves d'Éducation prioritaire et les autres.

En mathématiques, les écarts entre REP+ et hors Éducation prioritaire sont en légère augmentation entre 2020 et 2021, et restent pour certains items à un haut niveau : 17,2 points pour la résolution de problèmes (17,1 en 2020), et 16,9 points pour la soustraction (16,7 en 2020).

En Français, les écarts entre élèves en REP+ et ceux hors Éducation prioritaire s'élèvent à 23,7 points pour une maîtrise satisfaisante de l'exercice « comprendre des phrases lues par l'enseignant » (l'écart était de 23 en 2020), à 17,2 points pour l'exercice « comprendre des phrases lues seul » (contre 15,4 en 2020).

De manière générale, des pressions sont exercées sur les enseignants pour qu'ils concentrent leur enseignement sur des compétences instrumentales.

Or ces évaluations confirment que les compétences les moins maîtrisées par l'ensemble des élèves sont les compétences complexes : la compréhension en lecture, la résolution de problèmes en mathématiques. Enfermer les enseignant-es dans des approches centrées sur les compétences de bas niveau ne peut en aucun cas permettre à l'école de relever le défi de la démocratisation scolaire, et d'une culture commune ambitieuse pour tous les élèves.



ÉDUCATION PRIORITAIRE : VERS UN DÉTRICOTAGE

L'année scolaire 2021-2022 est celle de tous les dangers pour l'Éducation prioritaire.

Sous couvert de prise en compte du rural ou des écoles orphelines, l'expérimentation de la contractualisation est porteuse d'une remise en cause radicale de l'EP. D'abord, parce que les critères sociaux sont noyés dans d'autres critères comme celui de l'isolement géographique. Ensuite parce que l'attribution de moyens passera par des Contrats Locaux d'Accompagnement et une contractualisation école par école avec les trois académies expérimentatrices (Aix Marseille, Nantes et Lille), ouvrant l'attribution de moyens pour trois ans.

C'est à partir de cette expérimentation que la méthode d'attribution de moyens sur projets pourrait être généralisée dès la rentrée 2022.

A ce stade, beaucoup de points restent opaques notamment les critères qui justifieraient une généralisation, l'avenir des REP ou les droits des personnels.

Alors que la crise sanitaire a accru les inégalités scolaires au détriment des plus fragilisés socialement, l'éducation prioritaire devrait être renforcée. Le saupoudrage tel qu'il se présente au travers de l'expérimentation n'est pas à la hauteur des enjeux et fait peser une grave menace sur les REP en particulier, et

sur une politique nationale d'Éducation Prioritaire en général.

Au printemps prochain, le gouvernement évaluera les effets des expérimentations et pourra généraliser sa politique. Autant dire que la promesse d'objectivation de l'expérimentation ne sera qu'un parti pris.

Pour les REP+, le credo du ministère se porte sur les Cités Educatives. Par leur biais, le gouvernement renforce le pilotage du système par les collectivités territoriales au détriment du cadre national, accentuant les distorsions de moyens et les risques de pressions idéologiques en fonctions des édiles locaux via les financements. Il favorise aussi l'entrée d'associations non complémentaires de l'école publique et qui se prévalent de compétences pédagogiques.

En fin d'année scolaire, le ministre a également décidé de modifier les règles d'attribution de l'indemnité REP+, introduisant une part variable liée là aussi à la réalisation d'objectifs. Introduire de la concurrence entre écoles, en faire un enjeu au sein des équipes et finalement, réduire le sens du travail à l'obtention d'une gratification, voilà ce que le ministre propose aux personnels au lieu de leur garantir les moyens pour faire leur travail : PDMQDC, RASED....

FORMATION INITIALE : LA RÉFORME SE MET EN PLACE

La rentrée 2021 voit la mise en place de la réforme de la formation initiale des enseignant.es. Cette réforme unanimement contestée va atteindre la professionnalité, la polyvalence et les conditions d'entrée dans le métier. Elle impose aux INSPE une maquette essentiellement orientée sur les apprentissages dits "fondamentaux". En effet, 55 % des enseignements dispensés concernent les mathématiques et le français

DES ÉTUDIANT-ES SOUS CONTRAT DANS LES CLASSES

La réforme prévoit la possibilité pour les étudiant.es d'avoir en partie la responsabilité d'une classe. Il s'agit d'un tiers-temps d'enseignement sous statut de contractuel alternant. C'est une logique budgétaire qui prévaut : recourir à des étudiant.es, faiblement rémunéré.es, pour ne pas recruter des fonctionnaires titulaires à la hauteur des besoins. Ces étudiants devront mener de front la préparation, la gestion de la classe, la préparation du CRPE et l'obtention du master avec notamment la rédaction d'un mémoire.

D'autre part, l'organisation du service de ces étudiant.es "alternant.es" pose des difficultés dans bon nombre de départements : personnels des écoles peu ou pas informés du dispositif, information très tardive des enseignant.es complété.es, déficit de candidat.es parfois très important entraînant de nombreux supports vacants... dont il y a fort à parier qu'ils auront été pourvus par le recrutement d'autres contractuel.les.

RECU DE LA PLACE DU CONCOURS

Depuis plusieurs années, en prenant appui sur son enquête annuelle menée auprès des fonctionnaires stagiaires, le SNUipp-FSU alerte et dénonce la surcharge de travail en M2 MEEF due, notamment, au poids du mi-temps en classe. Dès l'an prochain, la charge de travail sera plus lourde encore pour les M2 entrant dans l'alternance.

Car cette réforme est aussi marquée par le recul de la place du concours.

A compter du printemps 2022, il faudra une année d'étude supplémentaire pour accéder au CRPE. L'entrée dans le métier sera donc retardée d'un an et la carrière allongée d'autant. De plus, pour devenir enseignant.e, il faudra avoir les moyens de financer 5 années d'études sans aucune certitude d'être recruté.e à la fin.

Cela aggravera encore le manque d'attractivité du métier.

Le contenu du prochain concours est également modifié, avec une plus grande part accordée aux apprentissages fondamentaux.

PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES (PPPE)

C'est également à cette rentrée 2021 qu'apparaissent les premiers PPPE. Il s'agit d'un parcours de licence généraliste, proposé aux bacheliers dans Parcoursup et opéré à la fois en lycée et en université. Il doit être diplômant (aboutissant à un diplôme national de licence généraliste), avec un débouché "naturel" sur le master MEEF. Des stages sont prévus tout au long de la formation. Le SNUipp-FSU dénonce une vision peu ambitieuse de la formation des enseignant.es du 1er degré et au final de l'école primaire. Ce parcours présente un vrai risque d'éloignement de la formation avec l'Université et de décrochage avec le 2nd degré. Les INSPE sont écartés de ce dispositif. Les interventions des formatrices et formateurs du premier degré sont quasi inexistantes. A l'heure où des modules de préprofessionnalisation existent à l'université, ce nouveau parcours interroge.

MISE EN PLACE DES CONTRATS D'AED

Par ailleurs, depuis la rentrée 2019, dans certaines académies, des étudiant.es entrant en L2, se voient proposer des contrats d'AED en préprofessionnalisation de 3 ans, pour une rémunération nette allant de 700 € en L2 à 980 € en M1. Outre que ces sommes restent insuffisantes pour financer leurs études, le risque d'échouer aux examens est augmenté, le temps en stage amputant le temps universitaire. Le SNUipp-FSU dénonce le recours à une main-d'œuvre bon marché : des étudiant.es, non titulaires du concours et non formé.es pourront être en responsabilité de classe.

Ces dispositifs permettront, en outre, de

disposer à terme d'un vivier de contractuel.les en cas d'échec au concours.

UNE AUTRE RÉFORME EST POSSIBLE

Le SNUipp-FSU s'oppose à la mise en place de cette réforme depuis le début. Il revendique un concours placé en fin de L3 suivi d'une formation initiale de deux ans, rémunérée, sous statut de fonctionnaire stagiaire et validée par un master.

Le SNUipp-FSU s'oppose au recours d'étudiant.es contractuels pour remplir des missions d'enseignement. Pour les stagiaires recruté.es par concours, il demande qu'ils et elles bénéficient d'une mise en responsabilité progressive avec des stages allant de l'observation à la responsabilité en passant par la pratique accompagnée.

Une première année de titulaire à mi-temps en classe permettrait de construire des compléments didactiques et disciplinaires et se confronter à l'analyse de pratiques. La formation initiale doit se poursuivre en T2.



DÉBUTANT·ES, FUTUR·ES ENSEIGNANT·ES : QUI DANS LES ÉCOLES À LA RENTRÉE ?

A la rentrée 2021

LES PES LAURÉAT·ES DE LA SESSION 2021

9386 recrutements effectifs (sur 9890 places offertes aux concours)

Elles et ils seront à mi-temps en responsabilité dans une école et à mi-temps à l'INSPE en M2 MEEF ou en formation adaptée. Elles et ils ont les mêmes conditions d'entrée dans le métier que les lauréat·es de la session 2021.

LES PES LAURÉAT·ES DE LA SESSION 2020 QUI AURONT BÉNÉFICIÉ D'UN REPORT, D'UN RENOUVELLEMENT OU D'UNE PROLONGATION DE STAGE

Elles et ils sont soumis·es aux mêmes règles que tous les lauréats du CRPE 2020. Elles et ils seront donc à mi-temps en classe et à mi-temps à l'INSPE.

Nouveauté : les M1 MEEF, en alternance, dans certaines académies.

4 316 contrats proposés.

Elles et ils seront à tiers temps dans les écoles, rémunéré·es 865 euros brut/ mois (environ 722 euros net, auxquels s'ajoute une fraction de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, cumulable avec la bourse d'enseignement supérieur) au 2ème semestre.

NOUVEAUTÉ : LES M2 MEEF EN ALTERNANCE

Elles et ils seront à tiers temps dans les écoles, rémunéré·es 865 euros brut/mois (environ 722 euros net, auxquels s'ajoute

une fraction de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, cumulable avec la bourse d'enseignement supérieur).

LES M2 MEEF - NON ALTERNANT·ES

Elles et ils seront en stage d'observations et de pratique accompagnée pendant 12 semaines, soit un tiers de leur temps.

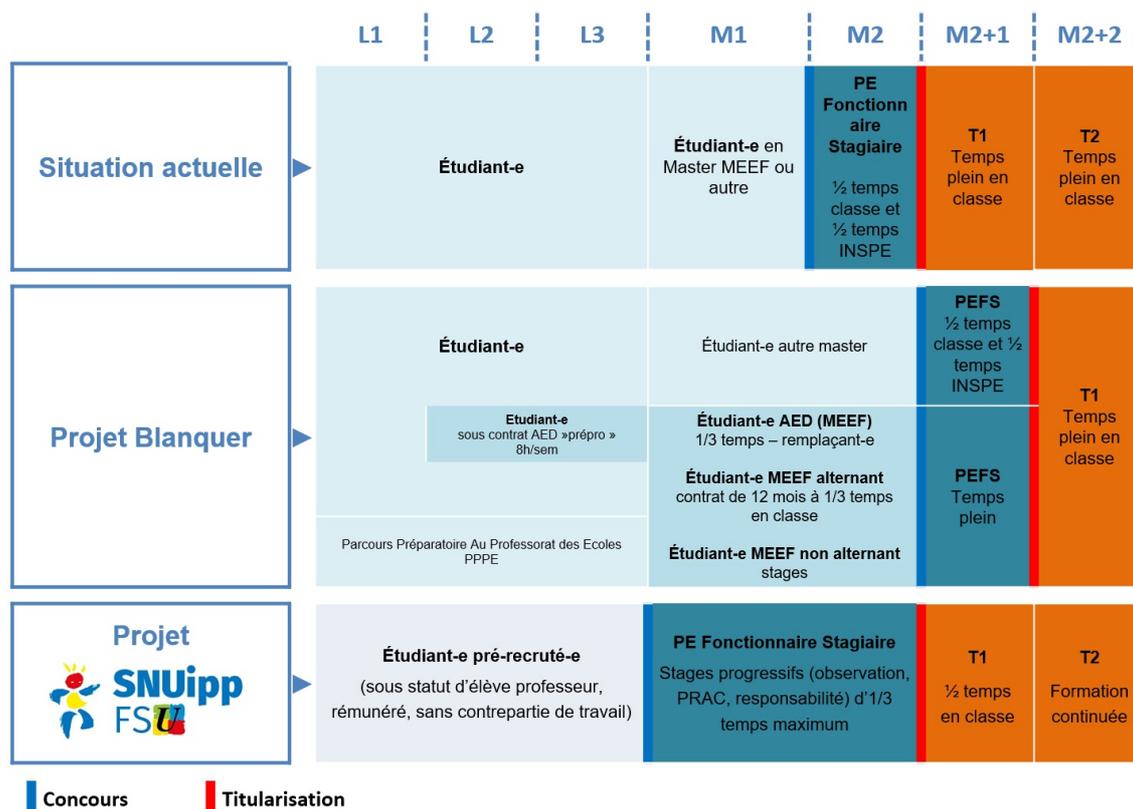
LES ÉTUDIANT·ES (AED EN PRÉPROFESSIONNALISATION), POUR UN CONTRAT DE 3 ANS (DE LA L2 AU M1), SE DESTINANT À PASSER LE CRPE.

Elles et ils seront 8h/semaine sur 36 semaines.

En M1, Elles et ils seront en tiers temps dans les écoles, rémunéré·es de 690 € à 975 € /net.

DANS LES ARDENNES :

- 12 PES seront affectés dans les Ardennes.
- 12 M2 alternants contractuels à tiers temps seront recrutés, effectuant 1 jour en classe par semaine et pour les 8 % du temps à récupérer, effectueront 3 périodes de 4 jours sur le premier trimestre.
- Un certain nombre de M2 - non stagiaires car le concours est déplacé en fin de M2 - effectueront 12 semaines de stage en pratique accompagnée ou dans une structure d'éducation hors EN ou à l'étranger.
- Il ne devrait pas y avoir de L2 (ni L3 ni M1) en pré-professionalisation.



DES BESOINS AUSSI DANS L'ASH

Le SNUipp-FSU intervient régulièrement auprès du ministère sur les questions de l'ASH. Il refuse la politique de baisse des moyens alloués aux structures et dispositifs ASH et le manque d'ambition et de volonté politique pour faire face aux effets de la crise sanitaire sur les élèves dits à besoins éducatifs particuliers.

LE SNUIPP-FSU DÉNONCE NOTAMMENT :

Le manque de moyens pour les structures et dispositifs de l'ASH : baisse des DHG des SEGPA (notamment les académies de Toulouse et Limoges), fermeture de l'EREA de Vendée, suppressions ou trop faibles créations de postes RASED à dominante relationnelle et pédagogique, dispositifs ULIS surchargés en particulier dans le 2d degré

La dégradation des conditions de travail et l'empêchement d'exercer nos métiers : dévoiement des missions des personnels RASED, UPE2A à qui il est demandé d'assurer des missions de remplacement, agrandissement des zones d'interventions, surcharge de travail pour les Enseignant-es référents handicap, pour les RLE (responsables locaux d'enseignement)

Des régimes indemnitaires injustes envers les personnels de

l'ASH : refus d'ISAE pour certains personnels exerçants en prison, en classe relais, en SEGPA, en EREA, en ESMS, refus de verser la prime d'équipement informatique pour les DACS, coordo ESMS, paiement des HSA et des IMP pour les PE et les DACS exerçant dans le second degré...

Il existe aujourd'hui une véritable tendance à diminuer les postes de l'enseignement adapté au profit de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il ne peut y avoir de concurrence pour faire face aux enjeux de l'après crise sanitaire pour les élèves dits à besoin éducatif particuliers, et tant les enseignements adaptés que les dispositifs d'inclusion doivent bénéficier de moyens supplémentaires.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU rappelle l'urgence d'un plan de rattrapage pour l'école, l'augmentation du nombre de RASED sur l'ensemble du territoire, l'augmentation du nombre de départs en formation, la nécessité de confirmer l'importance des structures et dispositifs de l'ASH par une revalorisation de ses métiers.

Le SNUipp-FSU continuera avec les personnels à défendre les enseignements spécialisés et adaptés en proposant des modalités d'action sur tout le territoire : audiences ASH, stages syndicaux, mobilisation devant les rectorats, journée de grève...

LES RASED UNE NOUVELLE FOIS SUR LA SELLETTE

L'année scolaire 2020-2021 et les conséquences de la pandémie sur les élèves les plus fragiles ont mis en lumière l'aggravation des inégalités scolaires. C'est dans ce contexte que le MEN met une nouvelle fois sur la sellette les réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté.

Une quinzaine de départements a été auditionnée par une mission de l'inspection générale (IG) afin de répondre à une enquête ministérielle concernant « L'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ». La mission a rendu son rapport fin avril mais il n'a pas été rendu public. Pour autant, le ministre a transmis aux IA-DASEN les conclusions et les préconisations de l'IG dans un courrier que le SNUipp-FSU s'est procuré. Sans surprise, la mission concède que les effets du RASED sur les élèves en difficulté constituent un « angle mort » malgré un soutien du dispositif par l'ensemble des enseignant-es et des parents d'élèves. Elle estime aussi que ces derniers n'ont pas opéré les évolutions souhaitables « incluant le RASED dans un périmètre plus large d'action dédiée à l'aide aux élèves vulnérables » au regard des changements opérés ces

dernières années dans le paysage éducatif, faisant référence à l'inclusion scolaire et aux pôles ressources.

Si la mission ne préconise toujours pas d'abonder les moyens, elle suggère de pourvoir les postes vacants par des départs en formation à la hauteur des besoins, d'accompagner les RASED vers une intégration plus efficiente des stratégies d'aide au plus près des besoins de l'ensemble des élèves vulnérables et d'apporter une formation continue à l'ensemble des enseignant-es.

Pour le SNUipp-FSU, les réseaux d'aides sont un levier majeur de réduction des inégalités scolaires. Il a chiffré à 6800 le nombre de postes nécessaires pour que les RASED puissent se déployer dans toutes les écoles et exercer leurs missions de prévention et de remédiation partout sur le territoire.

SEPTEMBRE 2021

EN GRÈVE

jeudi 23 septembre

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

**Action /
Réaction**

Mobilisé·es
dès la rentrée
parce qu'une
autre école est
possible...

[#unplandurgencepourlecole](#)



Mobilisé·es pour une autre politique pour l'école

Deuxième rentrée sous COVID... et pourtant pas exactement la même. D'une part parce que le contexte du variant Delta, plus contagieux et plus présent chez les enfants, change la donne. D'autre part parce que les enseignant·es ont appris à adapter leur pratique en fonction des modifications précipitées du protocole. En revanche, ce qui reste invariant, c'est le déni du ministre de l'Éducation nationale de la réalité sanitaire et du besoin de mesures sérieuses de prévention. Invariant également, son entêtement à restreindre l'école à des «fondamentaux» et des apprentissages machinaux qui éloignent les élèves les moins en connivence avec l'école d'une culture partagée ambitieuse et émancipatrice. Le tout appuyé par une formation initiale et continue exsangues et dans un contexte budgétaire ne permettant ni une baisse des effectifs, ni la reconstruction des RASED ou de postes de « Plus de maîtres que de classes » dont la crise renforce la nécessité. Invariant toujours l'avancée du projet de Jean-Michel Blanquer stigmatisant des populations par ses campagnes de com et méprisant la profession. Les mobilisations contre les retraites, celles dans l'éducation au printemps 2019 et décembre 2020, celles des AESH en juin ont permis la création de postes et des revalorisations. Mais elles restent partielles et très insuffisantes. Et l'individualisation des carrières ou une hiérarchisation rampante continuent de redessiner le fonctionnement de l'école. Ne laissons pas cette rentrée sous l'inquiétude sanitaire et le rythme des réformes imposées et exigeons ensemble une autre politique éducative en se mettant en grève le 23 septembre !

**Une politique éducative
qui renforce les inégalités**

PAGE 2

**À la recherche de la
revalorisation historique**

PAGE 3

**Investir
dans l'éducation**

PAGE 3

**Direction d'école : une ligne
rouge à ne pas franchir**

PAGE 3

**Covid : un protocole
insuffisant**

PAGE 4

Une politique éducative qui renforce les inégalités



Alerte infox !

Pour évoquer son bilan, le ministre s'affranchit du réel: «hausse du niveau général», «mesures de justice sociale», «améliorations des conditions de travail des professeurs et des personnels», transmission des «valeurs humanistes»...

La réalité du terrain est tout autre: encadrement des pratiques enseignantes, guides ministériels, réécriture des programmes, recadrage des contenus de formation, resserrement sur les apprentissages dits «fondamen-

taux»... L'ensemble des mesures prises par Jean- Michel Blanquer depuis 4 ans ont en fait contribué à affaiblir le métier enseignant et à renforcer les inégalités scolaires.

Pour une autre politique éducative

S'éloignant de la promotion d'une culture commune pour toutes et tous, le ministre resserre les apprentissages sur les dits «fondamentaux» (lire, écrire, compter, respecter autrui), niant l'importance pourtant démontrée des autres appren-

tissages (comprendre le monde, enseignements artistiques...) dans la démocratisation de la réussite scolaire.

Ainsi, à côté d'initiatives locales "d'imposition" de méthode de lecture, il en est même envisagé une « officielle », bafouant les principes de liberté éditoriale et pédagogique, niant une part conséquente des acquis de la recherche et imposant des orientations contradictoires par les consensus scientifiques.

Quant aux évaluations CP-CE1, érigées en outil de pilotage du système éducatif, elles prônent l'individualisation des apprentissages, autour d'exercices répétés mettant en jeu toujours les mêmes compétences au détriment du travail sur des compétences plus complexes et en excluant des pans entiers des savoirs. La recherche a pourtant prouvé que cela renforçait les inégalités.

Enfin, les conclusions du Grenelle prônent la mise en place d'une « gestion des ressources humaines de proximité » renforçant ainsi le contrôle hiérarchique sur les professeur-es alors qu'il faudrait au contraire garantir les moyens, le temps et la formation nécessaires au métier enseignant pour mettre en place les conditions de réussite de tous les élèves.

Rompres avec le creusement des inégalités scolaires nécessite de tourner radicalement le dos à la politique éducative actuelle.

Une autre école est possible...

RENFORCER LA PROFESSIONNALITÉ

Tous les élèves sont capables et ont droit à l'accès à une culture commune. Pour démocratiser la réussite scolaire, il faut renforcer la professionnalité enseignante et redonner du pouvoir d'agir aux enseignants.

Pour cela il faut :

- ▶ Une formation initiale de qualité appuyée sur toute la recherche et qui favorise la liberté pédagogique.

- ▶ Une formation continue riche, choisie et sur le temps de travail, partant des demandes des équipes
- ▶ Du temps pour réfléchir, analyser, créer, travailler collectivement... permis par des 108h librement utilisées, la diminution du temps devant élèves, la fin des contrôles tous azimuts incessants et des exigences bureaucratiques.

Tout·e enseignant·e « devant élèves » le jour de la grève doit déclarer son intention d'y prendre part à son IEN ou à son IA (courrier, mail, fax), au moins quarante-huit heures (comprenant au moins un jour ouvré) avant la grève. Pour les PE qui sont en classe le jeudi 23, l'intention de grève est à envoyer avant lundi 20 minuit...



À la recherche de la revalorisation historique

Pour la deuxième année consécutive, loin des promesses du ministre sur les montants engagés, la revalorisation des enseignant-es et PsyEN prévue pour 2022 prendra exclusivement la forme d'une prime d'attractivité.

Si elle n'a concerné qu'un tiers des personnels (de l'échelon 2 à l'échelon 7 de la classe normale) en 2021, le ministère consent à élargir le volume des bénéficiaires jusqu'au 9^e échelon pour 2022, 58% des enseignant-es seront concerné-es. Cette seconde tranche de la prime s'échelonnait de 57 à 28,50 euros nets mensuels, ce qui ne compensera ni

l'écart avec le salaire des enseignant-es européen-nes ni la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation depuis 2010 subie par l'ensemble des fonctionnaires.

Pour la FSU et le SNUipp, le compte n'y est pas. Ils rappellent que pour répondre structurellement à la question du pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale, une loi de programmation pluriannuelle est nécessaire pour revaloriser le point d'indice et rehausser les grilles, plutôt que de créer de nouvelles indemnités. Et, dès maintenant, il faut doubler le montant de l'ISAE et porter la prime d'équipement à 500 euros annuels.



Investir dans l'éducation

Les inégalités scolaires augmentent, l'école française est à la traîne dans les comparaisons internationales, et dans le même temps, la part du PIB consacrée à l'éducation décroît. Il ne suffit pas de constater que l'École ne réussit pas, il faut s'engager à combattre durablement les inégalités en lançant un véritable plan d'urgence pour l'éducation.

La crise sanitaire a mis en lumière les difficultés auxquelles se heurte l'école pour assurer, par exemple, le remplacement des enseignant-es absent-es. Tout comme le manque de RASED et les conséquences négatives qui en découlent pour les élèves qui en ont le plus besoin.

Des postes à créer

Il faut aujourd'hui donner les moyens d'abaisser les effectifs de toutes les classes pour de meilleures conditions d'apprentissage et d'abonder les postes nécessaires au bon fonctionnement du système éducatif (remplacement, enseignant-es spécialisé-es, formation...).

Pour le SNUipp-FSU, 90 000 postes supplémentaires sont nécessaires au service public d'éducation. Si la France utilisait 7,7% de son PIB à la dépense intérieure d'éducation, comme en 1996, cela représenterait 25 milliards supplémentaires pour l'école. De quoi ouvrir le champ des possibles!



LE MINIMUM POUR LES AESH

7 € nets par an

Seul changement, la nouvelle grille de salaire se traduira par un point d'indice en plus pour la plupart des AESH. Le ministère assume la précarité avec un 1^{er} échelon très bas qui sera rattrapé par le SMIC en 2022. Au total, 100 points d'indice d'évolution pour toute une « carrière », soit 7€ nets par an pour 24 heures de travail par semaine. Un maximum de mépris!

Direction d'école, une ligne rouge à ne pas franchir !

Le ministre a annoncé son intention de mettre en place à partir de la rentrée 2022 un nouvel emploi de directeur et directrice avec une grille d'avancement spécifique pour celles et ceux complètement déchargé-es.

Par ailleurs, au-delà de mesures insuffisantes et non programmées pour la direction et le fonctionnement de l'école, le ministère veut instaurer une délégation de compétences aux directeurs et directrices qui auraient la possibilité de décharger certain-es collègues d'APC ou de leur attribuer une indemnité pour mission particulière en fonction de projets ou de formation. Il participerait à l'évaluation des adjoint-es et aurait

une voix prépondérante en conseils des maîtres, de cycles, d'écoles. Tout ceci dénaturerait fortement l'école telle qu'elle existe aujourd'hui et aurait des conséquences sur l'ensemble de son fonctionnement. Faire évoluer l'école est nécessaire, mais pour un meilleur fonctionnement au service de la réussite des élèves et d'une amélioration des conditions de travail des collègues. L'école n'a ni besoin d'un échelon hiérarchique supplémentaire ni d'une mise en concurrence des enseignant-es! Temps, aide administrative, allègement des tâches et formation sont les revendications immédiates du SNUipp-FSU pour la direction d'école.

... Cependant, le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à la loi instituant un service minimum d'accueil (SMA). La déclaration d'intention est donc surtout une entrave administrative au droit de grève. Le SNUipp-FSU dénonce cette procédure et s'opposera à toute mesure disciplinaire qui serait prise à l'encontre des agent-es qui s'en dispenseraient. Il est conseillé de prévenir les familles, quelques jours avant...



Delta et rentrée : quels impacts ?

L'AVIS DE Michaël Rochoy, médecin, membre du collectif « Du côté de la science »

Quels sont les nouveaux risques avec le variant Delta ?

Le fait qu'il soit davantage transmissible fait consensus, même si on ne sait pas s'il est plus virulent chez les enfants. En revanche, comme plus de personnes sont contaminées, en particulier les non-vaccinées, il y a de fait plus d'enfants touchés. Il est logique que leur proportion augmente au fur et à mesure. L'essentiel des inquiétudes reste l'augmentation générale des contaminations. Proportionnellement, plus il y a de risques de transmissions, plus il y a de risques de complications. Même si les hospitalisations restent rares chez les enfants, il existe des symptômes après COVID, difficiles

« Même si les hospitalisations restent rares chez les enfants, **il existe des symptômes après COVID** »

à identifier, y compris à long terme, sur lesquels nous n'avons pas de recul. Pour éviter ces problèmes en aval, il s'agit d'en réduire le nombre en amont... L'école est un lieu clos. Sans masque en maternelle et sur certains temps en élémentaire... Et les nouvelles conditions de transmission changent la donne en extérieur. Comment penser que l'école ne serait pas un lieu de contamination ?

à identifier, y compris à long terme, sur lesquels nous n'avons pas de recul. Pour éviter ces problèmes en aval, il s'agit d'en réduire le nombre en amont... L'école est un lieu clos. Sans



Un protocole insuffisant

Le ministre a communiqué le nouveau protocole sanitaire auprès des médias avant de le diffuser aux personnels. Plus préoccupé par son image que par le bon fonctionnement de son administration, il met les professionnels en difficulté et ne répond pas avec certitude et clarté aux nombreuses sollicitations des usager-es.

Ce protocole, qui comporte 4 niveaux, fait apparaître de nombreuses incohérences. Le choix uniforme du niveau 2 est incompréhensible alors que la situation sanitaire est géographiquement très disparate. De plus, ce protocole est en-deçà de celui de juin dernier où la circulation du virus était moindre. Sans compter que par rapport à septembre dernier, le taux d'incidence pour les 3-10 ans est globalement 5 fois plus élevé. Le SNUipp-FSU exige des critères transparents pour le passage d'un niveau à l'autre permettant d'anticiper des changements d'organisation, facilitant ainsi le travail des personnels.

Le port du masque pour les élèves en récréation ne sera pas obligatoire dans des départements où le taux d'incidence est pourtant très élevé. Le temps de cantine reste le maillon faible. Pourtant, le nouveau protocole est peu contraignant : le brassage doit être limité « dans la mesure du possible ». Les tests salivaires relèvent plus de la campagne publicitaire que d'une préoccupation ministérielle. D'ailleurs, le conseil scientifique « regrette l'abandon du dépistage qui pourrait être un complément extrêmement utile au maintien de l'ouverture des classes, notamment dans le primaire ». Enfin, si les capteurs de CO2 sont « préconisés », aucune mesure incitant leur installation n'a été proposée aux collectivités locales. Le ministère lance un « état des lieux ». Un an et demi après le début de la pandémie !

Pour le SNUipp-FSU, la rentrée scolaire, avec le risque de reprise des contaminations dans les écoles, constitue un enjeu de santé publique qui nécessite un plein engagement en matière de protection.



Mobilisation et action

Le 1^{er} octobre 2021

Bien vivre sa retraite, une exigence !

Septembre, octobre, novembre, seront des mois clés pour les retraités. C'est à cette période que se voteront les budgets de la Sécurité sociale et de la loi des finances.

Alors, mobilisons-nous pour satisfaire nos revendications.

Augmentation des retraites, pensions de base et complémentaires

0,4 % d'augmentation au 1^{er} janvier 2021 pour les retraites de base, 1% pour les complémentaires alors que les prix ont augmenté de 1,6 %, le compte n'y est pas !

Ils nous ont spoliés 2 ans sur les pensions et retraites de base et 4,5 ans sur les complémentaires par les reports et le gel des revalorisations.

La valse des étiquettes, mutuelles, alimentation, logement, énergie, transports, ... tout augmente, sauf nos pensions.

Un rapport gouvernemental préconise d'augmenter la CSG en l'alignant sur celle des actifs, de réduire l'abattement de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu des retraités et de continuer à sous-revaloriser et/ou geler les pensions et retraites.

Augmenter les retraites et pensions en les indexant sur l'évolution du salaire moyen. Pas de retraite inférieure au Smic.

Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources ni d'âge, améliorées afin de garantir le niveau de vie du conjoint·e survivant et son extension aux couples pacés, concubin·es.

C'est un investissement juste socialement et nécessaire pour l'économie. C'est d'utilité publique pour favoriser la croissance de l'économie dont le pays est en manque alors qu'il en a tant besoin.

Redonner du pouvoir d'achat aux retraités permet le bien vieillir.

Sécurité sociale – santé – autonomie

La pandémie a démontré que la protection sociale est un bien essentiel. Et pourtant cette dernière n'a jamais été autant attaquée que depuis ces dernières années.

Le gouvernement d'Emmanuel Macron et ses prédécesseurs ont une lourde responsabilité dans la gestion désastreuse de la crise sanitaire. Les suppressions de 115 000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans pèsent lourdement dans la situation catastrophique que nous connaissons. Le gouvernement sanctionne, réduit les libertés, culpabilise et infantilise les citoyens que nous sommes.

De plus en plus de retraités ne peuvent plus se soigner faute de moyens financiers suffisants. Ça suffit !

Nous exigeons des centres de santé publics dans tous les territoires pour garantir un accès aux soins solidaire pour tous.

100 000 postes supplémentaires sont nécessaires dans notre système hospitalier.

Nous réaffirmons la nécessité de levée de la propriété privée sur les brevets qui empêche la diffusion des vaccins partout dans le monde tout en étant source de profits inadmissibles.



Le 5 octobre, mobilisé-es pour nos salaires, nos emplois et nos conditions de travail et d'études !

Les organisations syndicales **CGT- FO - FSU - Solidaires - FIDL - MNL - UNEF - UNL** réunies le 30 août appellent à la mobilisation de l'ensemble des travailleur-ses du secteur privé et public, et la jeunesse, **le mardi 5 octobre 2021**.

Elles rappellent qu'elles ont mis en garde le gouvernement, au début de l'été, face à ses projets de régression sociale. Elles ont, à cette occasion, formulé des solutions économiques et sociales pour sortir de la crise sanitaire.

Elles s'opposent à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié-es et des jeunes. L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, et non de sanctionner les salarié-es.

En cette rentrée, l'emploi est une des préoccupations essentielles des jeunes et du monde du travail. La précarité est en forte hausse, et malgré une opposition unanime, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage reste d'actualité. Le retour de la réforme des retraites que nous avons combattue et empêchée revient à l'ordre du jour. Gouvernement et patronat veulent imposer de nouveaux reculs sur les retraites. Le chômage partiel a provoqué la plupart du temps des baisses de rémunération importantes.

Trop de salarié.es, notamment les travailleurs-ses particulièrement exposé-es et dits de « 2^{ème} ligne », maintenu.e.s à de bas salaires ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration.

Les agent.e.s de la fonction publique attendent toujours et depuis des années des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat. Les jeunes ont vu l'investissement dans les aides directes baisser ces dernières années. Le dernier recul en date étant la suppression du repas à 1 euro pour toutes et tous, dont nos organisations réclament le rétablissement.

Rassemblement Hôtel de ville de Mézières
- à partir de 13 h 30 -
départ Manifestation entre 14 h et 14 h 30

PIAL : UNE DÉGRADATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DES AESH

Généralisés cette année sans évaluation de la période expérimentale, les PIAL placent les établissements scolaires sous le joug d'une gestion managériale. L'organisation qui en découle vise à optimiser les moyens humains, au mépris des besoins des élèves et des conditions de travail des personnels.

Ainsi les emplois du temps et lieux d'intervention des AESH sont modifiés d'une année sur l'autre et même en cours d'année, sans aucune règle, sans aucun souci de continuité dans le suivi des élèves, plaçant les AESH dans une position d'instabilité permanente. Les contraintes budgétaires fréquemment mises en avant ne permettent de garantir ni les conditions de la scolarisation des élèves en situation de handicap, ni le cadre de travail et de rémunération des AESH, ni la pérennité d'une organisation au sein d'une école.

La mise en place des PIAL, loin de faciliter l'inclusion comme l'annonçait le gouvernement, n'est qu'un outil de gestion de la pénurie. Le nombre en constante augmentation des AESH rend nécessaire la mise en place d'un cadre de gestion, des règles de mouvement transparentes qui prennent en compte les situations des AESH, des critères objectifs de mutation (ancienneté sur le lieu d'affectation, ancienneté dans l'EN, suivi d'un ou d'une élève...). Il va de soi qu'avec des besoins sans cesse en augmentation et des salaires ne permettant pas de pérenniser l'emploi, offrir une formation de qualité est non seulement légal mais urgent. Au-delà des quelques heures proposées au gré des académies pour l'adaptation au poste, c'est d'une véritable professionnalisation dont ont besoin les AESH.

Les PIAL nécessitent la mise en place d'une coordination. Si dans le premier degré le Vademecum reconnaît la nécessité d'un temps supplémentaire, soit un quart de décharge, dans le second degré ce n'est pas le cas. De ce fait, dans certains départements, les directions de SEGPA ont été appelées à suppléer ce manque, réduisant de fait leur temps dédié aux élèves en grande difficulté scolaire. Cette nouvelle mission nécessiterait pourtant d'embaucher un personnel d'encadrement, formé, qui pourrait mettre en place une véritable politique de ressources humaines, pour le suivi et la formation des personnels AESH, dans le respect des projets scolaires de chaque élève.

Dans le cadre d'une large intersyndicale, dont la FSU fait partie intégrante, les AESH à se sont mis en grève en avril et juin dernier. Dès la rentrée 2021, les actions seront poursuivies pour une augmentation des salaires, l'abandon des PIAL, la création d'un véritable statut de la Fonction Publique et des recrutements massifs. Voir appel page suivante.



EMAS : UN DISPOSITIF QUI NE RÉPOND PAS À L'EXIGENCE D'UNE ÉLABORATION PÉDAGOGIQUE COLLECTIVE

La mise en place des équipes mobiles d'appui à la scolarisation des élèves en situation de handicap (EMAS) se généralise sous l'impulsion des ARS (circulaire du 14 juin 2019) et de l'éducation nationale. Sa mission principale est de maintenir l'élève en situation de handicap dans le milieu scolaire, au plus près de son lieu de vie, voire de contribuer à la résolution de situations de crises dans les écoles. Le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées a produit un cahier des charges qui devrait permettre un déploiement plus transparent sur le terrain. Ce cahier des charges précise les conditions de mobilisation des équipes mobiles, leur articulation entre elles, avec les établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des élèves bénéficiaires d'une notification.

Cette circulaire n'est pas produite conjointement avec le MEN et n'est pas (encore ?) parue au BOEN. Les professionnels qui interviennent sont extérieurs à l'école, ils sont spécialisés dans

le champ de la prise en charge du handicap, mais n'interviennent pas directement auprès de l'enfant. Ils distillent des conseils ou des « formations » pour aider à leur prise en charge. Le risque est de se focaliser uniquement sur les conditions externes à la situation d'apprentissage plutôt que d'agir sur le processus d'apprentissage en lui-même. Or, les besoins exprimés par les collègues sont plutôt liés à la nécessité d'une co-construction et d'une élaboration collective des outils pédagogiques, pour atteindre leurs objectifs : faire réussir l'ensemble de leurs élèves.

Pour le SNUipp-FSU, la mise en place de ces équipes mobiles ne doit aboutir ni à une médicalisation, ni à une externalisation massive de la difficulté scolaire. La présence d'une équipe sur le terrain ne peut pas non plus remplacer les prises en charge directes des élèves par le plateau thérapeutique et éducatif d'un Etablissement et Services Médicaux-Sociaux. L'urgence est de remettre du collectif, avec des regards pluri professionnels dans un objectif pédagogique commun au sein de l'école pour agir sur la prévention et la remédiation.



AESH : toutes les raisons de poursuivre et amplifier la mobilisation

Les mobilisations des AESH, ainsi que les interventions des organisations syndicales, ont contraint le ministère à ouvrir les discussions sur les salaires des AESH et à concéder une avancée en instaurant une grille de rémunération à avancement automatique. C'est un élément qui doit permettre de supprimer les inégalités de traitement selon les académies. Mais elle ne répond pas aux revendications immédiates d'une réelle revalorisation salariale, de création d'un corps de fonctionnaires et d'amélioration des conditions de travail, notamment avec l'abandon des PIAL, le recours généralisé aux notifications mutualisées. Ces revendications restent pleinement d'actualité.

Les indices de la nouvelle grille et le rythme d'avancement ne permettront pas de résorber la faiblesse des salaires des AESH. Le choix de l'indice majoré plancher 335, quasiment au niveau du SMIC, est en deçà des annonces de la ministre de la transformation et de la Fonction publiques qui cite l'indice 337 a minima pour les fonctionnaires de catégorie C.

La progression de 10 points d'indice tous les trois ans est largement insuffisante et sera rattrapée par l'inflation. C'est inacceptable.

Si l'action syndicale a permis que toutes les années d'AESH ou d'AED-AVS soient prises en compte lors du classement dans la nouvelle grille, ce n'est pas le cas des années sous contrat aidé (CUI CAE – PEC).

Les discussions sur le temps de travail des AESH vont être ré-ouvertes fin septembre. Les premières pistes avancées par le ministère pour faciliter l'accès à des emplois à temps complet ne sont toujours pas acceptables. La multiplication des contrats auprès de plusieurs employeurs, en dehors du temps scolaire ne répond aucunement aux attentes des AESH ni aux missions pour lesquelles ils.elles se sont engagé.e.s. Ce projet est contraire à l'exigence de pleine reconnaissance du métier d'AESH dans les écoles et établissements scolaires.

La généralisation des PIAL à cette rentrée scolaire est un pas de plus dans la mutualisation des moyens. Les PIAL dégradent les conditions de travail des AESH, et aggravent la précarité des personnels en leur imposant de suivre davantage d'élèves et d'intervenir sur plusieurs écoles, collèges et lycées.

Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Éduc'action, SNALC, SUD éducation, SNCL-FAEN jugent nécessaire de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour :

- augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- leur garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- donner accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions d'inclusion ;
- recruter les AESH qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Cette mobilisation doit se poursuivre avec tous les personnels dans les académies et les départements pour obtenir la satisfaction des revendications. Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Éduc'action, SNALC, SUD éducation, SNCL-FAEN appellent les personnels à poursuivre les réunions dès la rentrée, à mener le débat avec les personnels, pour construire le rapport de force.

Elles appellent à faire du mardi 19 octobre une grande journée de grève et de mobilisation nationale.

Elles soutiennent toutes les initiatives pour développer la mobilisation dans l'action commune la plus large, sur la base de ces revendications.

EPS : UNE NOUVELLE CAMPAGNE... DE COMMUNICATION !

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports s'est lancé dans une campagne de communication autour des JO 2024 et du « bouger 30min » qui a abouti le 1er juillet 2021 à la circulaire n°26 <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/MENE2119126C.htm> .

Cette circulaire est l'application de la loi « Sport ». Les 8 priorités, dont 5 concernent le premier degré, sont annoncées, sans aucune précision sur la possibilité de les mettre en œuvre.

SAVOIRS FONDAMENTAUX

Le « savoir nager » pour les élèves de maternelle et le « savoir rouler à vélo » pour les élèves de l'élémentaire devront être mis en place pour un nombre déterminé d'élèves grâce à des « coopérations entre le mouvement sportif, les collectivités territoriales, dans le temps scolaire avec les écoles (et les établissements spécialisés, dont les IME, pour les enfants en situation de handicap), dans le temps périscolaire et extrascolaire avec les organisateurs-trices d'accueils collectifs de mineurs » ou en mobilisant des intervenants-es.

Le SNUipp-FSU dénonce une externalisation de l'EPS qui serait une remise en cause de la professionnalité enseignante. Par ailleurs, aucune mesure de concertation entre tous les professionnels n'est envisagée.

Promotion, développement et augmentation du temps d'activité physique des jeunes

30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE

« Le MENJS s'engage, en collaboration avec Paris 2024, pour que chaque élève bénéficie, à l'école élémentaire, d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ), en complément de l'EPS », sans toutefois préciser si cette nouvelle modalité doit se faire durant le temps scolaire, (enseignement, récréations) ou périscolaire.

Au-delà du temps consacré, cette communication ministérielle met en cause la professionnalité des PE pour qui l'EPS, comme les autres disciplines de l'école primaire, repose sur des compétences dont aucune ne consiste à « bouger ». L'EPS, troisième discipline en termes de temps, nécessite des compétences particulières, ce n'est pas une discipline à « prendre à la légère ».

LE LABEL GÉNÉRATION 2024

Ce label fait notamment la promotion de fiches « clés en main » que les PE peuvent « tirer au sort », idée à l'image du peu de crédit que le ministre donne aux enseignants-es.

Actuellement seulement 10% des écoles et établissements ont demandé ce label.

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL ET PLAN MERCREDI

Le temps nécessaire à l'élaboration des divers partenariats proposés n'est pas précisé, charge à chaque équipe de se débrouiller.

DÉVELOPPEMENT DE L'EPS ET DE LA PRATIQUE SPORTIVE POUR LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sans aucun moyen supplémentaire le ministre demande aux enseignants-es, particulièrement ceux-celles en poste en classe ULIS d'améliorer l'inclusion en EPS mais surtout de quantifier l'évolution de la pratique.

RENFORT DES ALLIANCES ÉDUCATIVES DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Toujours sans aucun apport de moyens supplémentaires, les écoles situées dans les territoires prioritaires devront mettre en place, plus que les autres, toutes les annonces précédemment citées.

ATTENTION PARTICULIÈRE À L'ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Alors que le SNUipp-FSU demande un accès aux équipements sportifs pour toutes les écoles, le ministre n'a pour ambition que de le « favoriser » dans le cas de nouvelles constructions d'école ainsi que d'ouvrir les locaux aux associations sportives : cette décision est très loin des besoins réels afin de développer un accès équitable au sport.

Le SNUipp-FSU dénonce l'absence d'un vrai plan pour l'EPS et regrette que l'implication de toute la chaîne hiérarchique vise uniquement une campagne d'affichage qui ne saurait favoriser la pratique de l'EPS par tous les élèves. Toutes ces priorités sont annoncées sans aucun moyen pour les mettre en place, sans déclinaison concrète, sans aucune cohérence avec les programmes nationaux ou les textes existants.

FORMATEUR-TRICE DU PREMIER DEGRÉ : UN MÉTIER DANS LA TOURMENTE

Alors qu'une formation initiale et continue de qualité des enseignant-es est une des conditions de la démocratisation de la réussite scolaire, CPC et PEMF font face, depuis quelques années, à une surcharge de travail, des conditions de travail dégradées et une dénaturation de leurs métiers.

Entre multiplication des tâches administratives et impositions de modules de formation conçus par d'autres, les raisons d'un mal-être au travail des formateurs-trices sont multiples et ont motivé des mobilisations dans un nombre conséquent de départements cette année.

RÉFORME DU CAFIPEMF, CONCLUSIONS DU GRENELLE : LES RISQUES PESANT SUR LE MÉTIER SE MULTIPLIENT.

Le nouveau CAFIPEMF témoigne de la volonté du ministère de centrer l'activité des formateurs-trices autour des fondements de la politique éducative de Jean-Michel Blanquer, dont le primat sur les apprentissages fondamentaux. À cela s'ajoute l'abandon du mémoire, signant l'éloignement d'avec la recherche et l'accent mis sur l'individualisation.

Lors de l'annonce des arbitrages du Grenelle le 26 mai dernier, Jean-Michel Blanquer indiquait souhaiter « **répartir les évaluations d'établissements sur tous, IPR, IEN et CPC ou CMI2D, pour créer une culture partagée de l'évaluation** » ainsi que « **impliquer davantage [les CPC] dans le pilotage pédagogique** » et « **pour ceux qui le souhaitent, mieux se préparer à s'engager dans des fonctions d'encadrement.** »

Ces souhaits trouvent leur traduction dans les discussions lors des groupes de travail post-Grenelle. Ainsi, si l'administration entend « **réaffirmer la primauté de leur mission de formation et**

d'accompagnement des enseignants et des équipes », elle indique aussi vouloir « **permettre à ceux qui le souhaitent de s'impliquer davantage dans le pilotage pédagogique en vue de s'engager dans des fonctions d'encadrement.** ». Cette mesure transforme radicalement la fonction des CPC, conduisant celles et ceux qui feraient ce choix à se constituer en nouvelle hiérarchie intermédiaire. Cela aurait pour conséquence la dénaturation du métier de formateur et formatrice, et permettrait un contrôle plus important sur les pratiques enseignantes.

Par ailleurs, a été annoncée la création pour la rentrée 2022 d'une centaine de postes de CPC, annonce dérisoire si on la rapporte à l'intensification et la surcharge de travail des formatrices et formateurs dans tous les départements. De plus, elle reste vaine tant que ne sont pas traitées les raisons de la désaffection des postes de CPC dont témoigne la multiplication des postes vacants et la nomination des faisant fonctions.

Enfin l'annonce faite d'une augmentation des indemnités de 500 € par an concerne seulement les CPC, excluant de fait les PEMF.

Le métier de formateur et formatrice du premier degré court le risque d'une réassignation profonde de ses missions, l'éloignant de la préoccupation de l'enseignement d'une culture commune pour toutes et tous et du renforcement de la qualité professionnelle des enseignant-es de terrain, qui sont pourtant les vecteurs essentiels de la lutte contre les inégalités scolaires.



les cahiers néerlandais n° 435, septembre 2005

SOYONS FORT.ES ▶ ENSEMBLE



POUR m'informer, me conseiller tout au long de ma carrière

Les militant.es du SNUipp-FSU ont l'expertise et la légitimité pour vous conseiller, vous accompagner dans la défense de vos droits et vos démarches professionnelles.

POUR penser et transformer le métier d'enseignant

En réaffirmant notre professionnalité, notre besoin de temps de travail en équipe, de formation initiale et continue... Les stages, colloques, universités d'automne etc., organisés par le SNUipp-FSU permettent la réflexion collective et l'éclairage de la recherche.

POUR participer à la transformation de l'école

Lutter contre l'échec scolaire, prendre réellement en charge tous nos élèves nécessite un engagement budgétaire à la hauteur, visible concrètement dans les classes. Le SNUipp-FSU revendique des effectifs moins chargés et une aide à la hauteur des besoins pour les élèves en difficulté. Des meilleures conditions de scolarisation pour les élèves, de travail et de rémunération pour les enseignant.es !

POUR renforcer la représentativité des collègues auprès de la hiérarchie

Le SNUipp et sa fédération la FSU sont majoritaires dans l'enseignement nationalement et localement. Ses élu.es sont présent.es et bénéficient d'une véritable crédibilité dans les instances ; ils n'hésitent pas à intervenir auprès de la hiérarchie pour faire entendre les besoins des collègues. Ils exigent le respect des règles garantes de l'équité de traitement.

POUR penser et transformer la société

Nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe et à l'école. Nous ne pouvons rester indifférent.es à l'aggravation des inégalités d'accès à la santé, la culture, l'emploi, mais aussi au développement de la précarité, des discriminations qui touchent les familles de nos élèves. Le SNUipp-FSU est engagé auprès d'associations partenaires pour lutter contre les discriminations au niveau national et international.

DÈS LA
RENTRÉE
JE ME
SYNDIQUE



SNUipp
FSU

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE



